



MAIRIE DE LE GALLET

Tél. Fax : 03 44 13 01 31

commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

Secrétariat ouvert lundi 8h 12h jeudi 8h 12 h

Permanence assurée le mercredi 18h 20 h

NOTE INFORMATIONS Septembre-Octobre 2025



A VOS AGENDAS

* **BROC'N MUSIC Brocante musicale** (instruments, sono, lumière, disques, partitions...) **le 27 septembre 2025** Beauvais Place Jeanne Hachette de 9 h à 18 h
Entrée gratuite Concerts, buvette restauration Organisé par le Club ce Beauvais NewBees (Rens 07 52 02 51 09)

* **« LA VALSE DES TRAINS » Un voyage à vapeur au rythme de Strauss**
Samde 27 septembre 2025 de 11 heures à 18 heures Gare de Crèvecœur
Accès gratuit mais réservation conseillée sur mtvs.fr
Concert de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de l'Oise, Démonstrations et initialisations de danses viennoises, voyage en train à vapeur (accès gratuit pour tous), café viennois, chocolat chaud et pâtisseries

* **SAMEDI EN FAMILLE Jardin en famille Le Samedi 27 septembre 2025 de 14h30 à 17h30 au Centre Social Rural de Froissy** Tarif 3 euros par adulte et gratuit pour les enfants au programme : atelier de jardinage, bricolage, création du manuel du jardinier, activité manuelle, goûter partagé **Inscription obligatoire** au 06 03 40 29 76

* **BIELLES WARLUSIENNES (Auto-retro/passion) WARLUS samedi 04 octobre** de 9 h à 17 h Restauration sur place (Rens 06 08 10 32 32)

* **LOTO SOIRÉE salle des Fêtes de Croissy Sur Celle** organisé par le Comité des Fêtes de Croissy Sur Celle **SAMEDI 04 OCTOBRE** à partir de 20 heures ouverture des portes à 18h30 Inscriptions auprès de Chantal 06 20 93 14 41

*** Réunion d'information « Séniors en sécurité » Gratuit**

Le Mardi 14 octobre 2025 de 14 h 30 à 17 h00 au Forum CCOP 91 Rue d'Amiens à BRETEUIL

S'informer pour mieux se protéger (démarchages abusifs, arnaques, escroqueries, insécurité, agressions...) en partenariat avec La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale de Breteuil, le Centre Social de Breteuil, La Mairie de Breteuil, Le Centre de Ressources Territorial, l'EHPAD La Compassion Beauvais

*** OPÉRATION LÜ Salle Communale de LE GALLET Le 17 octobre** (voir flyer en fin de cette note)

*** HALLOWEEN AU POTAGER (jeudis 23 et 30 octobre 2025)** 2 temps forts au **potager des Princes 17 Rue de la Faisanderie à CHANTILLY** « Cherche et trouve grandeur nature de 10 h à 11 h et spectacle « La sorcière Bavecrapaude » à 11 h30
www.potagerdesprinces.com

 OCTOBRE ROSE BEAUVAIS

MARCHE ROSE le dimanche 05 octobre à 14 heures Départ du Plan d'eau du Canada

 OCTOBRE ROSE BRETEUIL

2ème édition de la Marche « Les Boobs » Samedi 12 octobre 2024 à la Maison Pluriprofessionnelle de Breteuil pour un parcours de 5 km ou 9 km organisé par l'ACP Breteuil Inscriptions sur <https://www.helloasso.com/.../evenements/marche-des-boobs>

 OCTOBRE ROSE A CREVECOEUR LE GRAND

 **Mardi 7 octobre à 19h - Maison de Santé**

À l'occasion d'Octobre Rose, la Maison de Santé de Crèvecœur-le-Grand organise une soirée de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

 Au programme :

 Temps d'échanges questions/réponses

 Atelier pratique d'auto-palpation animé par le Dr Mancaux et son interne Mme Tellier Marine, avec démonstration sur un buste en silicone

 Conseils et informations pour mieux connaître les bons gestes et l'importance du dépistage précoce

 Événement gratuit - Réservation obligatoire au 03 44 80 66 70

Parce qu'un geste simple peut sauver une vie, venez nombreuses partager ce moment d'information et de prévention 

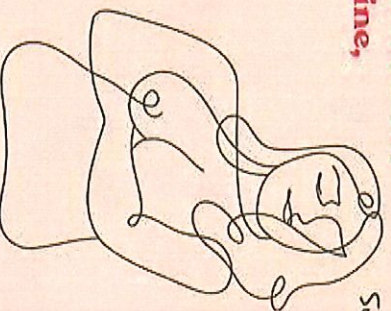
[#OctobreRose](#) [#Prevention](#) [#Santé](#) [#CrevecoeurLeGrand](#)

OCTOBRE ROSE MARDI 7 OCT.

UNIS POUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON !

Animé par le DR Mancaux

et Mme Tellier Marine,
son interne



Sur un buste
en silicone

GRATUIT

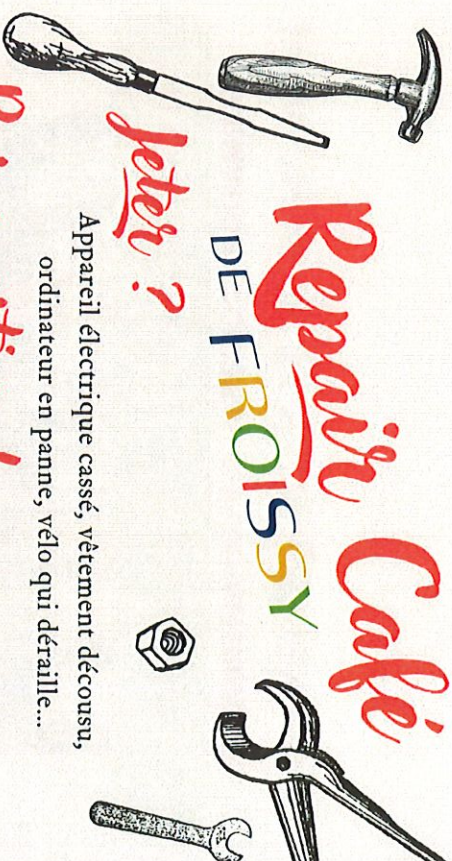
19H

SENSIBILISATION
AU DÉPISTAGE

QUESTIONS/REPONSES

ATELIER AUTO
PALPATION

MAISON DE SANTÉ - RESERVATION 03 44 80 66 70



Repair Café
DE FROISSY

jetés ?

Appareil électrique cassé, vêtement décousu,
ordinateur en panne, vélo qui détraille...

Pas question !

Essayons de les réparer ensemble, pour leurs donner
une seconde vie !

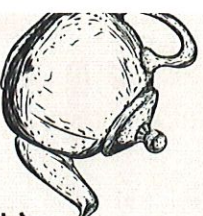
GRATUIT

UN SAMEDI PAR MOIS

(hors juillet/août)

de 9 h 30 à 12 h 00 au CSR

1, Rue des Bouviers 60480 Froissy



Ouverture en 2025 les samedis

25 janvier - 22 février - 15 mars - 5 avril - 17 mai - 21 juin
20 septembre - 18 octobre - 22 novembre & 13 décembre

Plus d'infos, contactez nous sur

csr.repaircafe.froissy@gmail.com ou suivez
nous Repair Café de FROISSY sur Facebook





LE MARCHÉ FERNIER

**DIMANCHE
12 OCTOBRE**

**09H00
19H00**

150 PRODUCTEURS LOCAUX
EXPOSITION - ANIMATIONS

PARC DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 1, RUE CAMBRY À BEAUVAIS

Plus d'informations sur :
oise.fr



FORUM

**EMPLOI
FORMATION**

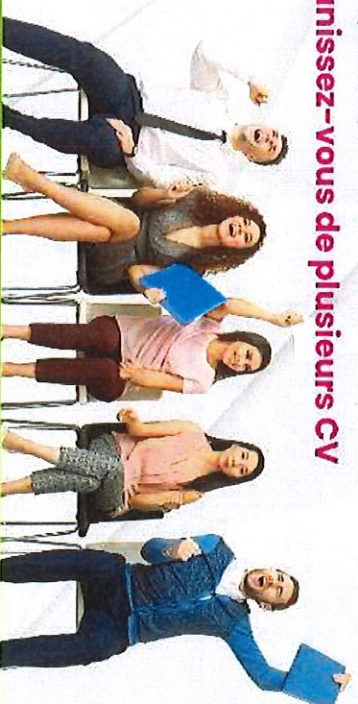
JEUDI 16

OCTOBRE 2025

de 9h30 à 13h00

Entrée libre

Munissez-vous de plusieurs CV



BRETEUIL

CENTRE JULES VERNE
PLACE DU JEU DE PAUME

FORMATION - CONSEILS - EMPLOI - ALTERNANCE



www.mhpgp.org

COMMUNE DE LE GALLET
DÉPARTEMENT DE L'OISE
60360



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 septembre 2025 - 19H00

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en

salle de Conseil sous la Présidence de M. Mathieu BOUREUX Maire.

Étaient présents : M. M. KAMÉLI Stéphane, M. GOUGE Bernard, COUPLET Nicolas,

Mmes JONARD Sylvie, THÉVENON Annie, NORTIER Christine, M. BOUSSIFET Arnaud

Était absente excusée : Mme LALOT Isabelle

Les membres présents valident à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2025.

M. Nicolas COUPLET est nommé secrétaire de séance.

Il convient de rajouter un point à l'ordre du jour : Communication du rapport d'activités SE60 2024 . L'Assemblée valide ce sujet.

ORDRE N°1 : PLUIH : Phase réglementaire

M. Le Maire informe l'Assemblée de l'état d'avancement de la procédure du PLUi-H.

Après la phase "diagnostic" et la phase "projet territorial", la phase réglementaire est en cours.

Tout au long de ces études, il a été décidé d'associer les acteurs de l'Oise Picarde aux réflexions menées et à pouvoir échanger sur le sujet.

Les documents mis à disposition des Conseillers depuis quelques semaines sont étudiés.

* une note reprenant l'ensemble du volet réglementaire (zonage, règlement, POA, OAP)

* 2 plans (règlement graphique) du Village et du Territoire

Quelques réflexions : La première observation est que le découpage en zones respecte bien les documents jusqu'alors étudiés précédemment en réunion de Conseil

Quelques différences de dénominations qui s'avèrent un peu plus précises que celles utilisées dans le PLU COMMUNAL (Exemple : Aip : zone agricole en secteur d'intérêt paysager, Nj Naturelles secteur de jardin, UE Zone Urbanisée et équipée à vocation économique...)

ORDRE N°2 : MARE/RÉSERVE A INCENDIE RUE DE LA SABLONNIÈRE :

M. Le Maire rappelle la problématique rencontrée au niveau de la mare située Rue de la Sablonnière. Des questions se posaient sur l'installation d'un portail (dimensions ?)

Après avoir rencontré un sapeur-pompier, il est préconisé de reculer la clôture jusqu'à la cane d'aspiration. L'idéal serait de ne pas avoir de portail (trop restrictif en cas d'urgence). Si on veut sécuriser les lieux, il est conseillé de mettre une clôture grillagée et d'installer un petit portillon.

Vu les crédits alloués au Budget Primitif 2025,

Considérant la précédente offre de l'entreprise CAUSSIN du 19 mai dernier,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CHARGE à l'unanimité M. Le Maire de solliciter l'entreprise pour corriger le devis en tenant compte des nouveaux critères d'aménagement

AUTORISE M. Le Maire à engager ces travaux dès que possible (une réserve : si toutefois le nouveau devis était supérieur à l'ancienne proposition, ce point serait évoqué à nouveau lors de la prochaine réunion)

ORDRE N°3 : AUTRES TRAVAUX ET PROJETS

M. Le Maire évoque le contrôle annuel de sécurité des aires de jeux. La vérification du 25 août par la Société APAVE a décelé en particulier une anomalie importante au niveau du tourniquet. Sachant qu'un défaut de fabrication de cet équipement est mis en cause, la société d'installation de ces jeux JARDI PAYSAGE a été immédiatement saisie pour remédier au plus vite aux problèmes techniques.

Il est précisé que les travaux d'aménagement de la Salle de Réchauffage s'achèvent (reste la hotte à poser) : l'entreprise WARNAULT est intervenue récemment pour la peinture des murs et portes. Il est souligné que les rebords de fenêtres de l'immeuble communal (mairie et salle) demanderaient à être protégés et embellis. Après avoir pris connaissance de devis d'entreprises spécialisées, il est décidé que ces travaux seront effectués par l'agent d'entretien et l'approvisionnement des fournitures se fera auprès d'un distributeur local.

Considérant la délibération du 09 février 2011 portant sur la campagne hivernale, l'Assemblée Municipale autorise M. Le Maire à renouveler pour 3 ans la convention de participation qui lie la Commune à M. Michel COUVREUR ; Elle définit ainsi les conditions techniques et financières pour que cet exploitant assure les interventions de déneigement sur l'ensemble du réseau routier communal.

M. Le Maire rappelle que la coupe de bois avec les administrés intéressés et inscrits au printemps aura lieu après la chute des feuilles.

M. KAMELI précise que les travaux d'adaptabilité des prises sur les poteaux prévus par l'entreprise DECORMEILLE commenceront en octobre.

ORDRE N°4 : COLIS DES AÎNÉS 2025

M. Le Maire propose de faire appel à quatre producteurs locaux pour la fourniture de leurs produits en vue de composer les colis de Noël.

Il rappelle que les Colis sont destinés aux administrés âgés de plus de 65 ans et qu'il convient de prévoir 13 colis simples et 3 colis doubles (pour les couples)

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

VALIDE à l'unanimité cette proposition dont le budget global s'élève à 812 euros environ.

ORDRE N°5 COMMUNICATION DU RAPPORT SE 60 EX 2024

Vu l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Le Maire présente le rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise

INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire évoque la mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable menée par La Communauté de Communes de l'Oise Picarde ; Dans un premier temps, il rappelle le volet historique (depuis le 1^{er} schéma directeur défini en 2014, 9 communes ont quitté la CCOP). Dans un second temps, M. Le Maire présente à l'Assemblée les 3 principaux thèmes (*les études générales, *les améliorations sur réseaux, * les améliorations sur ouvrages). Sont associés à ce travail les services suivants : agence de l'Eau Artois-Picardie, Agence de l'Eau Seine Normandie, Le Conseil Départemental de l'Oise, le service SATEP, l'ARS ainsi que les Sociétés en charge de contrats de Délégation de Service Public sur le territoire.

M. Le Maire rappelle que les journées Européennes du Patrimoine rythmeront les territoires les 20 et 21 septembre prochains.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal différentes invitations (inauguration, visite de la sucrerie....)

M. Le Maire fait état du programme de la journée de la 74^{ème} Assemblée de l'Union des Maires de l'Oise organisée le 18 octobre à Beauvais. M. Le Maire précise que les élections municipales auront lieu le 15 mars 2025 (et le 22 mars 2026 si un deuxième tour est nécessaire)

La séance est levée à 20 heures 53.

Vu pour être affiché le 17 septembre 2025 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités.

DES QUESTIONS PAR RAPPORT A VOTRE TAXE

FONCIÈRE 2025 : Sachez que du 1^{er} septembre au 17 octobre 2025, le Service Départemental des Impôts Fonciers de l'Oise met en place des permanences complémentaires dans plusieurs services des Impôts des Particuliers (SIP) en plus de l'accueil assuré toute l'année

Pour Beauvais le SIP (29 Rue du Docteur Gérard), la permanence est assurée le jeudi de 8h30 à 12 heures.

J'APPRENDS L'INFO ! Des webinaires gratuits d'éducation à l'information

France Info et Bayard Jeunesse en partenariat avec l'Association des Maires de France, lancent la saison 2 du programme « j'apprends l'info ! », **une série de webinaires gratuits et interactifs** pour les 7-15 ans Objectif : découvrir les coulisses d'un média, comprendre les enjeux de l'intelligence artificielle, apprendre à déjouer des fake news et développer l'esprit critique. Les webinaires sont accessibles en direct ou en replay et enrichis de Kits Pédago pour prolonger la réflexion en classe

Inscrivez-vous aux webinaires du 14 octobre au 9 décembre sur www.bayardeducation.com

Du changement pour le taux de prélèvement à la source au 1er septembre

Bonjour,

Chaque année au 1er septembre, le taux de prélèvement à la source est actualisé en fonction des revenus déclarés entre avril et juin (campagne IR). Cela suscite parfois des interrogations de la part des salariés ou des pensionnés, notamment lorsque leur taux évolue et impacte le montant retenu à la source sur leurs salaires ou leurs pensions.

À partir du 1er septembre 2025, l'article 19 de la loi de Finances pour 2024 prévoit l'application du taux individualisé par défaut à chacun des conjoints, en lieu et place du taux foyer. Le taux individualisé permet à chaque membre du foyer d'avoir un taux de prélèvement à la source qui correspond au niveau de ses revenus propres. Cela n'a aucune conséquence sur le montant total de l'impôt du foyer. Ainsi, le montant prélevé individuellement sera réparti plus équitablement, en fonction des revenus de chaque membre du foyer. Cela pourra donc modifier, à la hausse ou à la baisse selon les situations, le montant net de salaire ou de pension perçu par chacune et chacun. Conserver ou revenir au taux foyer est toujours possible : certains contribuables ont d'ailleurs coché cette option au moment de leur déclaration. Ils pourront le faire à leur convenance à partir du 1er septembre sur simple demande au sein de leur espace fiscal en ligne ou auprès des services de la DGFIP.

Les usagers recevront une information sur l'impact de cette évolution directement de la DGFIP. Vous trouverez ci-dessous des éléments pour répondre, le cas échéant, aux questions de vos salariés ou pensionnés.

Qui est concerné ?

Ce dispositif s'applique automatiquement à partir du 1er septembre 2025 aux couples mariés ou pacsés jusqu'ici soumis au taux foyer. Désormais, c'est le taux individualisé qui sera appliqué par défaut à tous les contribuables, sauf s'ils ont opté explicitement pour rester au taux foyer lors de leur déclaration.

Quel impact sur leur fiche de paie ou leur pension ?

Si les usagers n'ont pas opté pour conserver le taux du foyer, l'individualisation de leur taux peut avoir un effet à la hausse ou à la baisse sur le montant retenu à la source. Ainsi, certains usagers verront le montant de leur revenu net après impôt augmenter ou diminuer, alors que leur revenu brut n'a pas varié par rapport au mois précédent. Ce changement est sans conséquence sur le montant d'impôt global du couple qui reste strictement identique, seule sa répartition entre les conjoints est modifiée.

Le salarié ou pensionné a opté pour la confidentialité du taux, son taux individualisé va-t-il s'appliquer ?

Non, en cas d'option pour la confidentialité du taux, c'est toujours le taux neutre (consistant à appliquer directement le barème de l'impôt sur le revenu) qui s'applique. Pour toute autre question de vos salariés ou pensionnés sur l'impact de cette modification, vous pouvez les inviter à contacter le numéro national d'assistance des Finances publiques au 0809 401 401, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (service gratuit + coût de l'appel).

La Direction générale des Finances publiques



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

L'EXCEPTIONNEL
AU QUOTIDIEN

RECRUTEMENT ZONE NORD (départements 59 et 62)

POLICIER ADJOINT

3 ANS AU SERVICE DE LA POPULATION

Sans condition de diplôme | Affectation près de chez vous
Contrat renouvelable (6 ans max.) | Formation rémunérée



Inscriptions en ligne
jusqu'au 29 octobre 2025 sur
police-nationale.interieur.gouv.fr
info-police-recrutement-lille@interieur.gouv.fr





Le dispositif



dans votre commune !

Sport - Divertissement - Interactivité - Apprentissage



Tout public



Ne pas jeter sur la voie publique - © Crédit-photo Lu

**vendredi 17 octobre
2025**

LE GALLET-salle communale

(Séances offertes par la commune)

Deux séances de 18 h30 à 19 h 30 et de 19h30 à 20h30

Inscription obligatoire auprès de la mairie au plus tard le 16 octobre 2025

au 03 44 13 01 31 ou par mail à commune-legallet@wanadoo.fr

Scannez et découvrez le dispositif Lu en vidéo !

